



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

18 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 18 novembre 2024 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe, et messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Nicolas Leclerc, directeur général et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2024-493

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-494

PROCLAMATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits, qui se déroulera sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-495

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 NOVEMBRE 2024 AU 17 MARS 2025

Considérant que, selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un.e conseiller.ère comme maire.sse suppléant.e;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le conseil désigne monsieur André Coulombe, conseiller du district numéro 6, au poste de maire suppléant pour la période du 19 novembre 2024 au 17 mars 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-496

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-497

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2024

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 11 novembre 2024 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-498

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 18 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 5 au 18 novembre 2024 (liste numéro CM 2024-19), comportant les numéros de chèques de 29 608 à 29 802 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 2 616 088,62 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-499

**DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO VM-369 RELATIF AUX LIEUX DE RETOUR DES
CONTENANTS CONSIGNÉS**

Le maire, M. Eddy Métivier, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : Ajout de l'usage « Lieu de retour des contenants consignés Consignation » dans l'ensemble des périmètres urbains sur le territoire à l'exception des aires d'affectation industrielles et résidentielles ainsi que les conditions de délivrance des permis.
- **Portée** : S'applique à l'ensemble du territoire à l'exception des aires d'affectation industrielles et résidentielles.

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Eddy Métivier, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-369, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller Mario Hamilton dépose le projet de règlement numéro VM-369.

Le conseiller Mario Hamilton donne un avis de motion du règlement numéro VM-369 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente afin d'établir les lieux de retour des contenants consignés sur le territoire de la Ville de Matane ainsi que les conditions de délivrance des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2024-500

**EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AUX GYMNASES DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE DE MATANE – SURVEILLANT**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de monsieur Philippe Dufresne, à titre de surveillant aux gymnases, statut étudiant, le tout conformément aux modalités prévues à la Politique d'embauche et de conditions de travail des étudiants et avec date d'entrée en fonction le 6 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-501

NOMINATION AU POSTE DE POMPIER AUX OPÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de monsieur Stéphane Bérubé au poste permanent de pompier aux opérations selon les modalités prévues à la convention collective des pompiers, avec date d'entrée en fonction le 4 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2024-502

**145, RUE PIUZE – LA COMPAGNIE WAL-MART DU CANADA –
SERVITUDE D'ÉGOUT MODIFIÉE**

Considérant qu'une convention a été signée en 2004 quant à la construction de la rue Piuze;

Considérant que dans la convention, il a été convenu que la Ville revoit la largeur d'une servitude quant à la présence d'une servitude d'égout datant de 1985 sur le lot 3 432 513 du cadastre du Québec;
Considérant qu'une nouvelle description technique a été préparée;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, un acte de servitude à intervenir avec La Compagnie Wal-Mart du Canada quant à la présence d'une conduite d'égout sur le lot 3 432 513 du cadastre du Québec, étant convenu que les honoraires de services professionnels (notaire) soient à la charge de l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2024-503

ANNULÉE PAR LA RÉOLUTION
2024-561 LORS DE LA SÉANCE DU
CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2024

**PARC MULTIRÉCRÉATIF – REMPLACEMENT DES CLÔTURES –
OCTROI DE CONTRAT**

Considérant qu'une demande de propositions a été transmise à deux (2) entreprises;

Considérant que les travaux doivent être effectués pour rendre les lieux sécuritaires avec la saison hivernale;

Considérant que les travaux sont subventionnés à l'aide du Volet 4, soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat pour le remplacement des clôtures de la patinoire, dans le cadre des travaux de correction à être effectués au parc multirécréatif à l'entreprise C.M. Clôture inc., au montant de 17 761,69 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période d'un (1) an.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise C.M. Clôture inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-504

COLLECTION SIROIS – SIGNATURE DE L’ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE

Considérant la réalisation du projet de visite virtuelle de la maison Sirois;

Considérant la nécessité de promouvoir le projet;

Considérant le soutien de la MRC de La Matanie;

Considérant que l’entente avec la MRC n’entraîne pas de frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d’entente avec la MRC de La Matanie pour la Collection Sirois, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-505

APPUI À L’ORGANISME M DGTL POUR L’ACQUISITION D’UN DÔME MOBILE POUR DE LA PROJECTION 360 DEGRÉS

Considérant la demande d’appui de M DGTL pour l’acquisition d’un dôme;

Considérant que le créneau numérique est un choix d’excellence en Matanie;

Considérant que la Ville de Matane pourrait l’utiliser éventuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane appuie la demande de l’organisme M DGTL dans ses démarches auprès du MTLab afin d’obtenir du financement pour l’acquisition d’un dôme mobile.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-506

PROJET PANORAMA – RÉALITÉ VIRTUELLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Considérant que la Ville de Matane souhaite offrir une expérience de réalité virtuelle dans le cadre des journées de la Culture 2025;

Considérant qu’une entente a été négociée avec l’entreprise Hubblo pour le projet Panorama;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane le contrat avec l'entreprise Hubblo pour le projet Panorama au coût de 2 800 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier réparti de la façon suivante : un montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables, servant de dépôt et payé en 2024 et un montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables, payé en 2025.

2024-507

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)
ENTENTE CULTURELLE 2025-2027 – PROPOSITION DE PROJETS**

Considérant l'opportunité financière que constitue l'entente de développement culturel;

Considérant les recommandations du Comité consultatif de la culture;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte les projets proposés dans le cadre de l'entente culturelle 2025-2027 pour un montant de 225 000 \$ par année, soit 675 000 \$ pour trois (3) ans, payé à 50 % par la Ville de Matane et 50 % par le MCC pour des montants de 337 500 \$ chacun pour 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2024-508

**DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024**

Afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) exige que les personnes élues déposent, chaque année, une déclaration d'intérêts pécuniaires, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection;

Considérant que le dépôt de cette déclaration, qui ne vise pas à connaître les avoirs de l'élu, est nécessaire afin de rendre l'administration municipale la plus transparente possible;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le conseil accepte et prenne acte du dépôt du formulaire des élus ci-après nommés, soit le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2024, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- Lucie Lapointe, conseillère district numéro 1
- Nelson Gagnon, conseiller district numéro 3
- Mario Hamilton, conseiller district numéro 4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-509

COMPLEXE AQUATIQUE – PARTENARIAT FINANCIER

Considérant la négociation entre la Ville et la Caisse Desjardins de La Matanie pour un partenariat financier dans le cadre de la construction du futur complexe aquatique;

Considérant l'entente de principe intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)
Que la Ville de Matane accepte les termes généraux de l'entente de principe intervenue entre la Ville et la Caisse Desjardins de La Matanie quant à un partenariat financier pour le projet de complexe aquatique et mandate le directeur général à poursuivre les négociations en vue d'une entente finale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-510

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma

Eddy Métivier